

Soutenir les jeunes en souffrance psychique

(Addictions, risques suicidaires, troubles des conduites alimentaires, émergence des pathologies psychiatriques, psycho-traumatismes...)

**APPEL À
PROJETS
2021**

**DATE LIMITE DE
RÉCEPTION DES
DOSSIERS DE
CANDIDATURE :
13 JANVIER 2021**

Contexte

L'adolescence se caractérise par une période d'opportunités mais aussi de vulnérabilités particulières accrues par des inégalités économiques, sociales ou territoriales qui n'épargnent pas les jeunes. Ces vulnérabilités peuvent entraîner une détresse propice aux conduites à risque et à l'émergence de différents troubles psychiques, plus ou moins graves. En outre, les premiers symptômes des **troubles psychiatriques chroniques** surviennent souvent à l'adolescence ou à l'entrée dans la vie adulte. Le repérage précoce de ces différents troubles est un enjeu majeur car il est un facteur déterminant pour l'efficacité de la prise en soins des patients et de leurs familles.

À ce contexte de fragilité propre à l'adolescence, s'ajoute l'impact de la Covid-19 sur la santé mentale des jeunes. Pour certains d'entre eux, le confinement et ses conséquences ont pu être un révélateur ou un accélérateur de grande souffrance psychologique : stress et angoisse liés à la peur de la contamination auxquels sont venus s'ajouter les tensions familiales, l'isolement social, la rupture de prise en charge et d'accès aux dispositifs de droits commun ou encore l'exacerbation du sentiment de solitude. Le retentissement psychosocial de cette crise est immense, et les jeunes risquent de payer un tribut particulièrement lourd à ses conséquences : décrochage scolaire, difficultés d'accès à l'emploi, aux formations... Les décompensations et les passages à l'acte risquent d'en être accrus, comme l'atteste l'étude de simulations réalisée par l'Association médicale australienne qui prédit une hausse moyenne de 25 % à 30 % de **suicide**

chez les jeunes alors que celui-ci est déjà à l'origine en France de 16 % des décès des 15-25 ans et que les jeunes représentent un tiers des suicidants. Quant aux tentatives de suicide, elles touchent 11,4 % des jeunes de 17 ans (Escapad, ODFT) et l'enquête I-Share publiée en mars 2020 révèle que 23 % des étudiants ont eu des pensées suicidaires dans l'année écoulée.

Alors que certaines données⁽¹⁾ évaluaient à plus de 30 % les jeunes sujets à des compulsions alimentaires, les **troubles des conduites alimentaires (TCA)** ont été exacerbés par le confinement. En France, 600 000 jeunes en sont victimes ce qui en fait la 3^e maladie chronique de l'adolescence. L'anorexie est la maladie psychiatrique qui tue le plus avec 10 % de décès parmi les patients. Dans ce contexte, l'accès aux soins est donc un enjeu majeur. Or la diminution brutale des capacités d'accueil des dispositifs ambulatoires due à l'épidémie a fortement perturbé la filière de soins provoquant une augmentation de 20 à 30 % du recours à la ligne « Anorexie, Boulimie Info écoute ».

Si le confinement a entraîné une baisse des consommations de substances psychoactives pour un grand nombre de personnes, dont les jeunes (Étude TREND, OFDT), l'utilisation des écrans s'est amplifiée, comme le confirme une étude en ligne réalisée par Harris Interactive pour l'association Assurance Prévention/IRMES avant et après le confinement. Or l'**usage excessif des nouvelles technologies** (jeux vidéo, internet...) peut entraîner un comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective.

Enfin les premiers résultats d'une autre étude, E-COCCON, menée par le CHU de Toulouse indique que le confinement a pu développer chez certains jeunes âgés de 8 à 15 ans « des critères de stress post-traumatique ». Or, ce stress intense s'est ajouté pour certains à une enfance ou une adolescence marquée par des violences physiques ou psychologiques sur soi ou au sein des familles, par l'exil et les violences vécues au cours des parcours migratoires ou plus généralement par de brutales ruptures de vie. Le stress post-traumatique et des **psycho-traumatismes** durables qui hypothèquent le bon développement et l'épanouissement psychique des jeunes sont des facteurs importants à considérer dans l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables.

Repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et d'accompagner des situations avant qu'elles ne s'aggravent. Intégrer des dispositifs de soins adaptés qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs proches dans le cadre d'une alliance avec les professionnels de soin, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et/ou leur autonomisation.

Depuis plusieurs années, la Fondation de France aide à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes en souffrance psychique (TCA, addictions, risques suicidaires, premiers épisodes de crise psychotique, traumas...).

Elle souhaite en 2021 poursuivre son action, en intensifiant son soutien au repérage et à l'orientation précoces, à l'accès et au maintien dans les parcours de soins.

Les objectifs et thématiques

L'objectif de cet appel à projets est de financer des initiatives visant à :

- renforcer le repérage précoce des jeunes présentant des souffrances psychiques et/ou l'émergence de troubles psychiatriques par une approche globale ;
- faciliter l'accès ou l'adhésion aux parcours de soins⁽²⁾ des jeunes par le développement de partenariats intersectoriels ;
- encourager l'autonomisation et la capacitation des jeunes par des démarches co-construites avec eux, et promouvoir les actions incluant leur entourage (parents, fratries, proches...).

Les projets doivent être portés par une équipe et s'inscrire impérativement dans des dispositifs de soins formalisés. Ainsi, les projets portés par des institutions ne relevant pas des soins devront **obligatoirement présenter une articulation solide avec le secteur spécialisé** (par exemple, des consultations psychothérapeutiques au cœur d'institutions socio-éducatives).

Enfin, il est essentiel que les structures présentant des projets démontrent leur **capacité à co-construire avec les jeunes eux-mêmes et/ou avec leurs proches** la démarche de repérage ou de soins visée.

Les projets peuvent couvrir une ou plusieurs des problématiques suivantes :

- les addictions avec ou sans substance (alcool, cannabis, jeux vidéo, écrans...);
- les risques suicidaires;
- les TCA (anorexie, boulimie, hyperphagie...);
- des troubles psychiatriques émergents (schizophrénie, troubles bipolaires...);
- d'autres problématiques psychopathologiques et d'autres situations de mal-être (dépression, troubles anxieux, comportements violents, psycho-traumatismes...).

Les thématiques suivantes sont exclues de l'appel à projets :

- les problématiques relevant exclusivement de la santé somatique ;
- les conduites sexuelles à risque (contraception, IST/VIH);
- l'hygiène alimentaire et l'obésité.

Dans le cas de publics très précaires (jeunes en errance, en placement judiciaire, mineurs étrangers non accompagnés...), les projets pourront inclure des problématiques d'accès aux droits et de couverture médicale voire de santé générale (type bilans de santé), à condition de viser prioritairement des objectifs de santé psychique.

Les bénéficiaires visés par cet appel à projets

- **Les jeunes âgés de 12 à 25 ans;**
- **l'entourage de ces jeunes:** parents, fratries, enfants, ou proches occupant une place déterminante dans l'étayage affectif des jeunes;
- **les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté** (voir ci-dessous, Qui peut répondre).

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France souhaite aider des projets apportant une réponse nouvelle et/ou pouvant être inspirants pour le développement d'autres initiatives, et qui visent notamment :

- **le renforcement des compétences des professionnels:**
 - les professionnels en lien avec les jeunes (amélioration des capacités de repérage, d'orientation vers les soins et de suivi),
 - les professionnels de santé (expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques...);
- **la création ou la consolidation de partenariats ou de réseaux:**
 - le renforcement de la coordination des acteurs,
 - la création ou consolidation de réseaux de soins dédiés aux TCA ou aux conduites suicidaires...;

2. Selon la définition du ministère de la Santé, le parcours de soins s'entend comme « la trajectoire globale des patients et usagers dans leur territoire de santé (...). Il nécessite l'action coordonnée des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social ».

Exemples de projets soutenus en 2020

Interventions brèves aux urgences

Ce projet vise la mise en place, au sein même d'un services d'urgences, d'entretiens de type interventions brèves en direction des jeunes ayant été pris en charge après une consommation récréative excessive (comas éthyliques, intoxications...) pour permettre de repérer, d'évaluer et éventuellement d'orienter vers une prise en charge adaptée et de modifier leurs comportements. L'équipe qui intervient habituellement en milieu festif propose d'informer, d'orienter et d'accompagner ce public ayant des pratiques de consommation qu'ils ne considèrent pas comme problématiques mais qui ont des dommages associés.

ELIOS - Équipe en Ligne d'Intervention et d'Orientation pour la prévention du Suicide

Cette plateforme numérique conçue comme un portail digital d'accès aux soins permettra aux jeunes en souffrance de contacter une équipe de web-cliniciens via différents réseaux sociaux afin d'apporter une première réponse concrète et fiable,

de renforcer l'engagement des jeunes dans une dynamique d'aide et de les accompagner vers les structures ou les professionnels les plus adaptés.

Résilience

Le projet vise à améliorer l'adhésion de jeunes femmes victimes de traite des êtres humains via des réseaux de prostitution au parcours de soin psychologique à travers une approche clinique interculturelle intégrative pour éviter la chronicisation des troubles psycho-traumatiques. Pour cela, des ateliers collectifs de psychoéducation seront mis en place pour renforcer les connaissances en matière de psychotrauma, les aider à comprendre les conséquences psychologiques de la Traite et leur permettre de mieux gérer leur stress et leurs émotions à partir des techniques issues de l'EMDR et de l'hypnose. A partir de ces ateliers collectifs, ces femmes seront impliquées dans la co-construction d'outils innovants adaptés à leurs besoins en matière de stabilisation émotionnelle.

PASSAJ

Ce projet prévoit d'accompagner l'adolescent ou le jeune adulte présentant des troubles psychiques dans le passage de la pédopsychiatrie vers la psychiatrie adulte afin d'éviter les ruptures dans sa prise en charge. Fruit d'une collaboration intersectorielle entre la psychiatrie infanto-juvénile et adulte, cette action vise également la coordination entre les professionnels de soins et les partenaires du réseau dans l'accompagnement des familles et s'appuiera sur l'édition d'une boîte de jeu, support à un groupe de parole, une supervision des équipes et la formation d'une dizaine de membre de l'équipe de la psychiatrie adulte aux pratiques systémiques.

Cirque et Parole

En partenariat avec un village d'enfant accueillant des fratries dans le cadre de leur placement, ce projet propose des thérapies de groupe utilisant le médiateur artistique du cirque et du théâtre de rue ainsi qu'une action de formation destinée aux nouveaux professionnels de la Protection de l'enfance au repérage de la souffrance psychique.

- **la création ou la consolidation d'équipes mobiles :**
 - équipes mobiles mixtes, co-pilotées par des professionnels de l'éducation ou du social et une équipe de soin pour aller vers les jeunes les plus en difficulté,
 - équipes mobiles portées par des professionnels hospitaliers pour étendre et favoriser l'accès rapide aux soins;
 - **l'accompagnement et le suivi du parcours de soins :**
 - accompagnement thérapeutique de jeunes inscrits dans un parcours de soin,
 - dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes;
 - **Le renforcement des capacités d'agir des adolescents et des jeunes dans le champ de la santé, de la prévention et du soin :**
 - intégration des jeunes dans la construction des projets, développement des compétences psycho-sociales, mises en places d'actions menées par des pairs;
 - **le renforcement du rôle de l'entourage :**
 - consultations familiales, développement de compétences psycho-sociales;
 - **le soutien à la transition numérique :**
 - développement de solutions permettant de faciliter le repérage, l'accès aux soins mais aussi le suivi clinique des patients.
 - les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs;
 - les structures accueillant des jeunes en difficulté (missions locales, centres éducatifs fermés, maisons d'enfant à caractère social, maisons des adolescents, centres sociaux, PAEJ, établissements scolaires, etc.), à la condition impérative que ce soit en partenariat avec des structures de soins, pour développer des passerelles vers les soins ou des dispositifs de maintien dans les soins;
 - les associations d'aide aux usagers et aux familles.
- Les porteurs de projets doivent impérativement justifier d'un minimum de 2 ans d'expérience** auprès du public concerné et d'une implantation du projet sur le territoire national: métropole et DROM-COM.
- Les structures bénéficiant déjà d'un financement de la Fondation de France sur ce programme au-delà de 2021 ne peuvent pas déposer de demande en 2021.

Les modalités de soutien

Durée : de 1 à 3 ans selon les besoins. Néanmoins, les projets pluriannuels sont encouragés.

Budget : quoique prioritairement affectée à la mise en œuvre des actions visant directement les bénéficiaires ciblés, la subvention attribuée pourra néanmoins financer les frais de fonctionnement liés au démarrage de l'action.

Pour les créations d'équipes mobiles, le budget proposé doit être pluriannuel et cofinancé, afin de garantir l'inscription de l'action dans la durée.

Qui peut répondre ?

Ces projets pourront être portés par :

- les services hospitaliers publics ou privés à but non lucratif qui accueillent des jeunes ;
- les structures de soins publiques, ou les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC), pour intervenir hors leurs murs ou à distance;

Les critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- la **capacité d'identification et la connaissance des bénéficiaires** ciblés et de leurs besoins;
- la **dimension co-construite du projet** avec ses futurs bénéficiaires;
- le contexte local, faisant clairement état des besoins identifiés mais aussi des ressources existantes pour les jeunes;
- la qualité et le degré de formalisation des **partenariats** proposés avec les structures de soins, notamment pour les projets visant à favoriser l'accès des jeunes aux soins;
- la faisabilité du projet (file active, capacité d'accueil, temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action);
- la qualité de mise en œuvre d'une évaluation des effets des actions sur les jeunes;
- les cofinancements et gages de pérennité du projet;
- la dimension éco-responsable du projet (location plutôt qu'achat de véhicule - hybride de préférence...).

En cas de projets de qualité égale, les projets ciblant des publics en situation de vulnérabilité socio-économique seront privilégiés.

Ne seront pas retenues les demandes concernant :

- les charges récurrentes ou activités habituelles des structures;
- l'organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles;
- les actions de prévention, sensibilisation ou information généralistes;
- les projets visant les jeunes en général, et pas spécifiquement les jeunes en souffrance psychique;
- les projets d'accès aux soins n'étant pas mis en œuvre en partenariat avec une structure de soins;
- les projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou des jeunes (par exemple, un projet de formation doit être porté par la structure formée et non par le prestataire);
- les initiatives déjà réalisées;
- le financement du remplacement des personnes en formation, ou des salaires des personnels pendant la formation;
- les projets de formation sans dynamique d'équipe (formations isolées).

Comment répondre ?

Attention, les candidatures se font uniquement **en ligne** au plus tard **le 13 janvier 2021** avant 17 h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets Santé des Jeunes sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un Financement => Santé des Jeunes*).

Nous vous recommandons vivement de créer votre profil très rapidement et d'anticiper au maximum l'enregistrement des renseignements administratifs liés à votre structure.

Il vous sera alors possible d'accéder à tout moment au contenu de votre dossier de demande de subvention et de ne le transmettre qu'une fois sa rédaction achevée.

Pour toute information sur les critères et le processus de sélection, vous pouvez vous adresser à :

■ Mélanie Hubault
programme Santé des Jeunes
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

L'annonce des projets subventionnés se fera au cours de l'été 2021 et sera exclusivement communiquée par courrier.

■ Fondation de France
Programme Santé des jeunes
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00



fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 888 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.